

Le P'tit Finésien

Mairie

☎ : 02.99.69.70.52 - 📠 : 02.99.69.66.25

✉ : feins@orange.fr

🌐 : www.feins.fr

Ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi : 8 h 30 – 12 h

Mercredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30

Samedi : 9 h – 11 h 30

Permanences :

Maire & Adjoints : sur rendez-vous

☎ Services d'urgence

Médecin de garde : **36 24**

SAMU : **15** – Pompiers : **18** – Gendarmerie : **17**

☎ Services de garde

Pharmacies :

Composer le 32 37 - Service payant (0,24 € la mn d'un poste fixe)

Vétérinaires :

Cabinet vétérinaire Sens de Bretagne - ☎ : 02.99.39.51.26

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 24 juin 2016

MAIRIE

RÉUNION PUBLIQUE LOI NOTRe



Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, une réunion publique est programmée :

**Judi 9 juin à 20 h 30
à la salle des fêtes**

Les associations et toutes personnes souhaitant participer pour échanger et proposer des idées sur ce sujet, sont cordialement invitées.

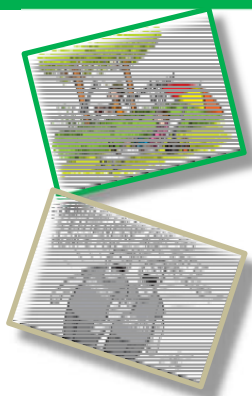
OPÉRATION ARGENT DE POCHE ÉTÉ 2016

Face au succès de l'opération, et au nombre de candidatures, nous rappelons à tous les jeunes, agés de 16 et 17 ans, qu'ils ont jusqu'au 18 juin pour déposer leur candidature (document à récupérer en mairie).

Les candidats dont les inscriptions seront reçues, se verront conviés à un entretien en mairie ; les jeunes retenus seront avisés le 25 juin 2016.



TONTES DE PELOUSE - MUSIQUE



Nous rappelons qu'il est interdit (Arrêté Préfectoral) de tondre les pelouses les dimanches et jours fériés (y compris lundis de Pâques et de Pentecôte).

La musique est, certes, un excellent moyen culturel de détente, mais n'oubliez pas de fermer vos portes fenêtres et d'en modérer l'intensité, les voisins n'aiment pas forcément le même style que vous !

Ou alors, mettez un casque !

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces règles de base du Bien Vivre Ensemble.

USAGE DU FEU EN ILLE ET VILAINE



Dans le cadre de la protection de la qualité de l'air et la protection des forêts et landes contre l'incendie, le brûlage de tous les déchets est strictement réglementé, nous vous invitons à consulter l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 en mairie ou sur le site internet de la commune : <http://www.feins.fr/spip.php?article119>

MAISONS FLEURIES 2016



Le passage du jury s'effectuera courant juillet.

VANDALISME

Pour la 2^e fois, le lampadaire de l'abri bus de la Croix Dom Guillaume a été vandalisé ; en conséquence, il ne sera pas remplacé.

INFORMATIONS DIVERSES

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil,
Mr Yves-Michel FRESNEAU, aura lieu le
Jeudi 16 juin matin
à la Communauté de Communes



Les rendez-vous doivent être pris auprès de la
Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.
 02 99 55 20 23

MISSION LOCALE



Permanence de St AUBIN d'AUBIGNE

Place des Halles – **02 99 55 42 42**

Les mardis 14 et 28 juin de 14 à 17 h

Les mercredis 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin de 9 h à 12 h

Permanence de MONTREUIL sur ILLE

19 Avenue Alexis Rey – **02 99 55 42 42**

Les vendredis 3 et 17 juin de 9 h à 12 h

Permanence de SENS de BRETAGNE

9 Place de la Mairie – **02 99 39 51 33**

Les jeudis 9 et 23 juin de 14 h à 17 h

PERMANENCES CLIC et ILLET



Pour le Pays d'Aubigné, les permanences se déroulent dans les locaux du CCAS de SENS de BRETAGNE, 9 Place de la Mairie.

Prochaine permanence :

Lundi 6 juin de 14 h à 17 h

Merci de prendre rendez-vous au **02 23 37 13 99**

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

CLUB DES AMIS FINÉSIENS

Évènements importants pour le mois de juin :

- Vendredi 3 : Triathlon à ACIGNÉ,
- Mardi 14 : Fête de l'amitié à PAIMPONT,
- Mardi 21 : PROT CONFORT avec ANDOUILLE et AUBIGNÉ,
- Vendredi 24 et samedi 25 : Le PUY du FOU

Pour les mois suivants :

- Vendredi 1^{er} et 2 juillet : Le PUY du FOU,
- Vendredi 5 Août : Les Étincelles aquatiques.



AFFICHES INFOS

→ 16h • ferme de la Rogerie

Duo BRESCHAND/PAUVROS

HENRI BRESCHAND BAYETS / JEAN-FRANÇOIS PAUVROS GUITARE ÉLECTRIQUE

Un tandem en fusée. Hélène Breschand et Jean-François Pauvros se retrouvent régulièrement sur scène. A chaque fois, entre l'apocalypse hardie de la guitare que Jean-François tient du rock, de la chanson et des musiques populaires, et l'éclat plus classique de la voix, qu'Hélène a su mettre au parfum du jour de la fête locale, c'est un univers musical unique qui se déploie, à la fois intimiste et contrôlé, brutalement et lyrique.

→ 17h30 • ferme de la Rogerie

ASSURD

CRISTINA VETROKNE CHANT, ACCORDÉON DIATONIQUE, TAMBOURA (TAMBOURIN) | LORELLA MONTI CHANT, DANSE, TAMBOURA, CASABRETTE(S) | ENDA PRESTIA CHANT, TAMBOURA, GUITARE

Les deux femmes de caractère, dîlées et sensuelles, qui chantent la tradition musicale de l'Italie du Sud, en particulier la région Isernia. L'amour, la mélancolie, la justice, le bonheur, chants d'avantures et de paysannes... L'accordéoniste Cristina Vetrokne, personnalité explosive, mène le bal, de sa voix grave. Lorella Monti s'accompagne aux castagnettes, d'un magistral et charmeur comme dans les ruelles de Naples. Enfa, Enda Prestia, italo-argentine à la voix chaude et suave, martèle son tambourin. Une rythmique implacable. Assurd, c'est une énergie incroyablement au service d'une polyphonie magique, igne, déchirante.

→ pendant le week-end • ferme de la Rogerie

LE STUDIO K7

Fred Daquet vous propose d'enregistrer une de vos chansons, histoires, improvisations... En échange de votre participation, repartez avec une compilation inédite Studio K7 sur laquelle figure votre enregistrement directement sorti du magnéto. Deux le studio K7, il n'y a pas de perte ! arrivez libre

Olivier
l'épicier

Ercé près Liffré

TARIFS

- en concert → 9 € / 7 €*
- atelier avec Assurd → 30€ / 25€*
- atelier avec H. Breschand → 9 € / 7 €*
- tous les concerts → 16 € / 11€*
- pass festival → 35€ / 25€*
- gâstaf pour les moins de 12 ans
- *tarifs réduits → moins de 18 ans, adhérents Nidélia (association organisatrice du festival), demandeurs d'emploi, familles nombreuses, étudiants.

RÉVÊTEMENT ASSURD 3 jours

- 62 99 39 45 92

RENSEIGNEMENTS / RÉSA jusqu'au 3 juin

- réservation concerts → 66 20 78 23 34 ou 02 29 39 45 92
- intervention atelier Assurd → 66 77 39 17 53
- réservation atelier Hélène Breschand → 66 68 36 26 43
- contact : contact@lestageahard.org
- www.lestageahard.org

ACCÈS

- Conducteurs, passagers : cowboies ! cow-tourage ! et talonnez pour les retours sur place
- Qu'il y ait car à partir de Rennes sur Alençon !!
- Abil, sortie 17, 079 direction Ecé-pays-Liffré, puis gauche (environ 30 km de Rennes)

FESTIVAL DE MUSIQUES
TRADITIONNELLES & MODERNES

**3+5
JUN**

Les arts à Gahard

douzième édition

Parking et lieu du festival seront fichtes dans le festival

- Savette et restauration sur place ! (abus d'alcool est déconseillé pour la santé)
- Possibilité de camper sur place (intervention obligatoire au 02 99 39 45 92, places limitées).

PAYS
d'Aulnoye

ville &
Village

MARCOT

SPEDIDAM

CP
la coupe pédestre

CANON

SUPER U
plus que du shopping

Le SPEDIDAM (Service de Transport et de Distribution des Studes des Activités Sportives de la Région) et le Grand réseau associatif d'activités sportives qui agit sous le label de l'activité sportive Régionale, ont mis en œuvre ce soutien financier, de matériel et de matériel des pratiques sportives / Locaux d'exposition de spectacles - 35000171 / 350002

www.paysaulnoyeparc.org

vendredi 3 juin
à 14h30

CONCERT SCOLAIRE DUO ANGOLINA NEROLIVA
Pour les classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire publique de La Fontaine.

à 20h30 - ferme de la Rogerie

DUO ANGOLINA NEROLIVA
DEBORA DI GLIO / TESSA VALENTI



samedi 4 juin
à 10h à 12h et de 14h à 17h - atelier de 6h - ancienne école

ATELIER MUSIQUE AVEC ASSURD
4 heures d'initiation à la tammuntata, avec les chanteurs du groupe ASSURD à la fois rhytmic, dansé, et chargé de la rigueur de Naples, elle se joue avec la tammura, grand tambour semblable à un bédouin. Nous proposons un atelier qui mélange dans, chœur et rhytmic, pour une approche complète de la tammuntata. Ateliers à possible un tambour.
nombre de places limité 30 personnes (150€TTC / inscription au 06 77 39 17 53)

à 14h30 - salle de sport (salle de danse à l'étage)

RENCONTRE DE MUSIQUE IMPROVISEE LIBRE
Voici un lieu pour les musiciens vouloir inventer dans l'instant des univers sonores éphémères avec d'autres ! La porte est aussi grande ouverte aux petites et grandes oreilles qui souhaitent assister à cette exploration sonore.
entrée libre / consommation au 06 68 86 24 63

à 16h - salle Emmaüs

BAL DES CHAPEAUX - festival des élèves de l'école de musique de l'Îlet
Les enfants (encadré le bal, ils vont chanter et jouer pour vous, et surtout vous faire danser un rock, un toulou ou une valse endiablée, moustique vous d'un chapeau, et laissez vous guider !
entrée libre à partir de 4 ans et sans limite

à 18h - ferme de la Rogerie

TOUR - COMPAGNIE À LA LIMITE
TEODORA TACACARI / **LEILA TORRES** / **EMILIE AUDUBERT** / **JOËL TORRES** / **OLIVIER RAYMOND** IMPRESSIONS D'EUROPE
Dans le silence un espace aérien ouvert. Comme dans un rêve où quelque chose à la fois existe et n'existe pas, le son habite une région de sens. Des vibrations naît le bruit, l'écho nous laisse pénétrer la réalité.

à 17h - cour de la Rogerie

GOÛTER MUSICAL
à 19h30 - ferme de la Rogerie

INTERMÈDE MUSICAL
entrée libre



à 18h - ferme de la Rogerie

DUO STEFANO VALLA / DANIELE SCURATI
STEFANO VALLA / **PYRRO DANIELE SCURATI** ACCORDION
La zone montagneuse de Rogerie ne distingue par le culte qu'elle porte au couple piffero - hautbois poivré - et accordéon. Les deux musiciens sont les habitants scapulaires d'un legs rigoureux, marqué par Giacomo et Ernesto Sola, mais aussi innovateurs : perchés sur un style, lui et inventent une pratique contemporaine.

à 19h - cour de la Rogerie

APÉRO MUSICAL
De vers dans une main... une palette saucisson dans l'autre... la rythmique dans les pieds... et les oreilles en voyage.
entrée libre

à 20h - ferme de la Rogerie

DUO LÉ QUAN NINH / MARTINE ALTENBURGER
LÉ QUAN NINH PERCUSSIONS / **MARTINE ALTENBURGER** VOIX ENCLICHÉ




à 21h30 - ferme de la Rogerie

DUO ALMACORDA
DAVID SAVOUREUX GUITARE / **JEAN-MICHEL PINEAU** MANDOLINE
Almacorda, c'est une mandoline, une guitare, un assemblage de cordes pour une musique de demain qui vient d'être. Ce sont quatre musiciens qui ont travaillé sur des guitares cordes qui ont habillé et nous accompagnent dans un voyage à l'étude, à danser à l'imaginer. De la maraca latineuse en passant par le choro brésilien, de la valse moustique à la tarentelle, Almacorda s'élève des cordes et du son de l'air d'une ambiance festive ou bédouin, ou sera à vous de voir.

à 22h30 - ferme de la Rogerie

VEILLÉE MUSICALE
Vous êtes tous conviés ! Cette veillée nous la hanger des Arts à Gardet est placée sous le signe de la musique traditionnelle, de Bretagne ou d'ailleurs. Prendre qu'à l'occasion, la voyage continuera vers des paysages de son moins, prêts à dialoguer pour le plaisir de nos oreilles. Alors n'hésitez pas à venir, car il y a tout pour chanter, écouter ou bien en venir !
entrée libre

dimanche 4 juin
à 10h à 12h - ferme de la Rogerie, rue de la Rogerie

BALEME MUSICALE
Percuteur Gardet en accord de ce-ci, divers musiciens grâce à des musiciens accordeurs dans des maisons hospitalières, c'est la bonne idée du dimanche matin. Avec un sans parapluie, la musique est au chaud. En somme, et c'est des sérénités à l'envi... Venez nombreux les découvrir.
entrée libre

à 14h30 - salle de sport (salle de danse à l'étage)

ATELIER D'EXPLORATIONS SONORES AVEC HÉLÈNE BRESCHAND
Improvisez c'est parcourir un chemin, explorer une zone nouvelle : creuser pour découvrir, laisser advenir ce qui contraindra et ainsi aller à la rencontre des sons ensemble.
L'atelier est ouvert à tous ceux qui désirent explorer, instrumenter et nouveau connaître / nombre de places limité à 30 personnes (150€TTC / inscription au 06 68 86 24 63)



à 22h - ferme de la Rogerie

DESCHANTER
MARCO GUARISEMINI CONTRABASSE / **LAURA COPELLO** CHANT / **SEBASTIEN BEGUINOT** BATTERIE
Deschantier présente un voyage sonore au premier abord décliné mais riche en détails et nuances. À travers les intonations et la spontanéité de l'instant présent, le bocal improvisé des chants de la langue de Venise se révèle avec une beauté libre contemporaine.

Depuis bientôt 20 ans, les 2 musiciens jouent ensemble aussi bien comme improvisateurs qu'interprètes au sein de Tammuntata/Leas. Ce duo nous fait entrer dans un espace-temps nouveau où le rythme d'une écoute sensible des musiques sonores. Les dynamiques qu'ils y insufflent nous font entrer en harmonie dans un voyage de grains sonores.

à 19h30 - ferme de la Rogerie
ATELIER D'EXPLORATIONS SONORES AVEC HÉLÈNE BRESCHAND
Improvisez c'est parcourir un chemin, explorer une zone nouvelle : creuser pour découvrir, laisser advenir ce qui contraindra et ainsi aller à la rencontre des sons ensemble.
L'atelier est ouvert à tous ceux qui désirent explorer, instrumenter et nouveau connaître / nombre de places limité à 30 personnes (150€TTC / inscription au 06 68 86 24 63)

à 14h30 - salle de sport (salle de danse à l'étage)
ATELIER D'EXPLORATIONS SONORES AVEC HÉLÈNE BRESCHAND
Improvisez c'est parcourir un chemin, explorer une zone nouvelle : creuser pour découvrir, laisser advenir ce qui contraindra et ainsi aller à la rencontre des sons ensemble.
L'atelier est ouvert à tous ceux qui désirent explorer, instrumenter et nouveau connaître / nombre de places limité à 30 personnes (150€TTC / inscription au 06 68 86 24 63)



Le Feu de la Saint Jean fut un tel succès l'an passé, que la demande de renouveler l'expérience a été réelle.

Légèrement enclins dans un premier temps à proposer cette manifestation tous les deux ans, les membres du comité ont finalement souhaité apporter à la population finésienne une deuxième édition du feu de la Saint Jean.

Celle ci se tiendra le

Samedi 11 Juin 2016

sur le site de l'étang du boulet,

La fanfare Brinques de Bal et des sonneurs animeront la partie son.

Une restauration sera bien entendu proposée sur place.

Mais si vous souhaitez entrer dans la danse : vous pouvez vous joindre à nous, coté organisation, le samedi matin pour le montage des chapiteaux, barnums, tenue d'un stand, préparation du feu, qui est un moment très agréable en nous contactant au:

☎ 07 61 44 00 84 (Bran HÉRY)

ou en nous rejoignant sur le site du boulet le samedi matin, vers 9h00.

Vous pouvez aussi simplement nous rejoindre le soir pour profiter en famille de cette soirée placée sous le signe de la musique et de la chaleur.



Dimanche 17 juillet 2016



13^e TRIATHLON national de FEINS



Support du championnat d'Ille et Vilaine CD

Plan d'eau de l'étang du Boulet

10h30 - Triathlon distance S

12h30 - Aquathlon Avenir (pour les jeunes de 8 à 15 ans)

14h30 - Triathlon distance M (championnat 35)

Organisation : Rennes Triathlon et Feins Triathlon

Renseignements et inscriptions sur feins-triathlon.com où au 02 23 22 54 85



Les tickets sont d'ores et déjà en
vente
au
Bar du Centre

FEINS

Soirée animée par
Sonolight Production

Soirée Moules-Frites

Le samedi 23 juillet 2016

A partir de 19h00

A la salle des fêtes

REPAS

Moules ou Saucisse / Frites

Dessert

Tickets à acheter à
l'avance au

Bar du Centre de Feins

Renseignements et
réservations jusqu'au 21
juillet 2016

Tarif :

8.00 €

Boissons non comprises



PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs.

Assistante maternelle agréée
Recherche enfants à garder.
Pour plus de renseignements :

☎ 06 19 09 47 84

COOKIE PARTY

Au Bar du Centre

Vendredi 3 juin 2016
17h-19h

~ Association de jumelage Eskell West ~

Les Plumes Brétilliennes

Elevage de volailles en plein air



David Crémonési
4, La Mare Piron
35440 FEINS
02 99 69 78 48



Toute l'année :
Poulets, Pintades, Canes
et Pigeonneaux

Pour Noël : Chapons, Dindes,
Oies et Canards

Vente à la ferme
le Vendredi
de 16h à 19h



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

Le vingt-neuf avril deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, Mme LEGRY Christelle.

Absents : Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel donne pouvoir à Mme LEGRY Christelle, Mme HUET Rachel.

Secrétaire de séance : Mme NOLLET-LE BOHEC Inès.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25 mars 2016.

I – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal

- qu'une somme de **5,70 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2011. La dette s'élevait à 80 € pour une mise à disposition de matériel, un recouvrement partiel de 74,30 € a été effectué le 30/08/2012, au vu de la modicité de la somme à recouvrer, une admission en non-valeur est souhaitable.

- qu'une somme de **159,58 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2012. Ce redevable fait l'objet d'une procédure de surendettement depuis octobre 2014. Suite au jugement du 1^{er} février 2016, une proposition de plan établi par le Tribunal d'Instance de Redon sur une durée de 74 mois a abouti, compte tenu de la modicité de la somme, cela ferait des versements de 2,15 € mensuels, mais rien ne garantit qu'ils seraient effectués.

Compte tenu des poursuites effectuées avant 2014, de la situation financière difficile du redevable, une admission en non-valeur est souhaitable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte :

- l'admission en non-valeur pour la somme de 5,70 €, un mandat devra être effectué au compte 6541 (Créances admises en non-valeur).

- l'admission en non-valeur pour la somme de 159,58 €, un mandat devra être effectué au compte 6541 (Créances admises en non-valeur).

II – PARTICIPATION À L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL DE MONTREUIL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 21 décembre 2015, il a été décidé d'accorder une participation pour l'entretien du terrain de football appartenant à la commune de Montreuil sur Ille mis à disposition du club USMFM. Une convention entre la commune de Montreuil sur Ille et la commune de Feins est alors établie.

Le coût d'entretien des terrains s'élève à 10 061,12€ par an. Le club compte 141 licenciés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de participer à hauteur de 856,20 € (71,35 € X 12 licenciés en 2015) pour l'année 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 12, Contre : 2, Abstention : 0

III – TRAVAUX EGLISE : DEVIS - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis concernant les travaux de réfection de la toiture de l'Église suite aux dégradations dues à la tempête de mars 2016.

Entreprise de couverture Michel AUMAIRE

Travaux façade Nord 16 936,31 € HT

Travaux façade Sud 16 028,36 € HT+ Variante partie gauche 2 093,76 € HT

SARL GJ COUVERTURE M. GUESSET

Travaux façade Nord 36 996,92 € HT

Travaux façade sud 38 221,13 € HT

Réfection complète de l'église sans le clocher 73 265,85 € HT

Entreprise AUBRY

Travaux façade Nord 16 641,40€ HT

Travaux façade Sud 15 047,70 € HT + Variante partie gauche 2 010,00 € HT

	Façade Nord	Façade Sud	Variante Sacristie	Total Hors Taxe
SARL GJ Couverture M. GUESSET	36 996,92	38221,13		75 218,05€
Entreprise de couverture Michel AUMAIRE	16 936,31 €	16 028,36 €	2 093,76 €	35 058,43 €
Entreprise AUBRY Sébastien	16 641,40 €	15 047,70 €	2 010,00 €	33 699,10 €

Variante : partie de la sacristie incluse dans le devis JG GUESSET

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les devis de l'entreprise AUBRY pour un montant de 33 699,10 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'Église suite aux dégradations dues à la tempête de mars 2016.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
TOITURE Nord	16 641,40 €	DETR 40 %	13 479,64 €
TOITURE SUD	15 047,70 €		
Variante	2 010,00 €	AUTOFINANCEMENT	20 219,46 €
TOTAL H.T.	33 699,10 €	TOTAL H.T.	33 699,10 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à le transmettre à la Préfecture et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IV – SALLE DES FETES : AVENANT AU REGLEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un avenant au règlement de la salle des fêtes de la commune de Feins concernant l'article 6 (tarifs).

Règlement de la salle communale

Article 1 : Objet

La commune de FEINS met à disposition de l'utilisateur la salle communale avec la salle principale, la scène, le bar, les sanitaires et les parkings attenants.

Par ailleurs, la commune de Feins met à disposition de l'utilisateur le matériel suivant :

- Tables et 4 chaises,
- Vaisselle.

Une convention de location est établie entre la commune et l'utilisateur.

Article 2 : Mise à disposition

Pour les associations régies par la loi de 1901, la mise à disposition est consentie gratuitement une fois par an.

La location est faite par journée entière non divisible.

L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location.

Une location à la journée est de 8h le matin à 8h le lendemain (remise des clés la veille et retour dans la boîte aux lettres de la mairie). En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

Un rendez-vous doit être pris auprès de la mairie pour l'état des lieux.

La sous location est interdite.

Les locaux sont loués aux particuliers (Finésiens et autres) pour l'organisation de réunions de famille sans possibilité d'y cuisiner.

La salle est chauffée au minimum du 1^{er} octobre au 1^{er} mai d'une manière générale. L'utilisateur sera informé de l'utilisation du chauffage lors de l'état des lieux. Avant son départ, l'utilisateur veillera à son repositionnement au minimum.

L'utilisateur veillera à couper les points lumineux, avant son départ (salle, sanitaires, parking...).

Le nettoyage des locaux est à la charge de l'utilisateur. Les sols devront être balayés et lavés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés.

L'évier, le réfrigérateur, la machine à laver la vaisselle seront laissés propres (filtre du lave-vaisselle rincé). Les tables et chaises devront être lavées et rangées.

En cas d'utilisation de la vaisselle, elle sera rendue propre.

Les déchets seront mis dans des sacs fermés et prévus à cet effet et déposés dans le container situé à l'arrière du bâtiment sur le parking.

Les sacs jaunes contenant le tri sélectif seront ramenés par l'utilisateur afin qu'ils ne soient pas laissés sur la voie publique en attendant le jour de collecte.

Les bouteilles en verre seront déposées dans le container prévu à cet effet situé à l'arrière du bâtiment sur le parking.

Les abords et les parkings de la salle seront nettoyés par l'utilisateur.

Il est interdit de fixer des décorations de toutes sortes (guirlandes, affiches...) aux murs comme au plafond.

Tout dysfonctionnement devra être signalé.

Article 3 : Consignes « bruit »

Afin de respecter l'environnement de la salle communale et la quiétude des riverains, l'intensité de la musique devra être diminuée à partir de 23 heures. Les fenêtres et portes « côté route de Dingé » devront être maintenues fermées.

Les occupants devront sortir de la salle « coté parking » si besoin (fumer).

ATTENTION également aux cris, claquements de portes de voiture et discussion prolongée durant la soirée et le départ des occupants.

Article 4 : Conditions d'utilisation

L'heure limite d'utilisation de la salle communale est fixée à **1 heure du matin**.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser de dispositif de production d'énergie par flamme (chauffage, réchaud, plaque, four à gaz ou autres).

L'usage du tabac est strictement interdit dans l'enceinte de la salle communale.

Article 5 : Location matériel

La location du matériel (tables et chaises, vaisselle) sans location de la salle est strictement réservée aux Finésiens et ne doit en aucun cas quitter la commune.

Le matériel est à retirer à la salle communale sur rendez-vous (le vendredi à 14h00 pour les réservations du week-end). Le retour s'effectue le lundi sur rendez-vous pris avec l'agent communal lors du retrait.

Toute dégradation du matériel ou la non restitution sera facturée à l'utilisateur.

Article 6 : Tarifs

Location salle	Tarifs	Cautions
Vin d'honneur	85 € dont 5 € Charges	200 €
Loto, belote...	90 € dont 10 € Charges	200 €
Théâtre	110,00 € dont 30 € Charges	200 €
Repas « 1 jour » (soirée)	210 € dont 10 € Charges	500 €
Repas « 2 jours » (week-end)	370 € dont 20 € Charges	500 €
Repas association	95 € dont 15 € Charges	200,00 €
Location matériel sans location de la salle		
Vaisselle (couvert complet)	0.70 € /pers.	
Verres (seulement pour les vins d'honneur)	0.20 € /pers.	
Table (1) et 4 chaises	4 € /lot	

Vaisselle cassée ou non restituée avec ou sans location de la salle		
Assiettes, carafe, verres, vases, moutardiers	2 €	
Couverts	1.5 €	
Plat, corbeille, louche, saucière, soupière, verseuse	10 €	

L'utilisateur devra s'acquitter de la facturation des dégradations. En cas de non-paiement, le chèque de caution sera alors encaissé par le Trésor Public.

Article 7 : Responsabilité

Pendant la durée de mise à disposition de la salle communale, l'utilisateur signataire d'une convention est responsable du bon ordre à l'intérieur de la salle ainsi qu'aux abords immédiats, il s'engage à respecter et faire respecter les règles de sécurité et de mise à disposition.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des règles générales de sécurité et lors de l'état des lieux des consignes données par le représentant de la commune et s'engage à les appliquer.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance, avec le représentant de la commune, de l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et de sorties de secours. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le règlement intérieur proposé ci-dessus (avenant sur les tarifs), applicable au **1^{er} mai 2016** et autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement.

V – CONVENTION SUR L'AMENAGEMENT DE PLATEAUX RALENTISSEURS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention entre le Département d'Ille et Vilaine et la collectivité de Feins est établie et doit être signée par l'Autorité territoriale dans le cadre de l'aménagement de plateaux ralentisseurs en entrée d'agglomération sur la RD n° 12 au P. R. 2 + 835 et sur la RD 20 au P. R. 29 + 555.

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles ces aménagements sont réalisés et gérés. Elle fixe également la domanialité des ouvrages réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

VI – UTILISATION DES TERRAINS COMMUNAUX A LA RUE

Monsieur Jean-Yves HONORÉ indique aux membres du Conseil municipal que les parcelles situées à la Rue, représentant 2ha 60ca environ sont actuellement enherbées. Le Conseil municipal vend le fourrage (foin) sur une partie des parcelles pour une surface d'1,33 hectare au prix de 200 € (1 seul lot).

À partir de 2017, la commune souhaite louer les parcelles A 415 et A 416 pour une surface d'1,33 hectare au tarif de 150 € l'hectare à l'année. Les exploitants intéressés sont invités à se faire connaître à la mairie.

Monsieur Jean-Yves HONORÉ propose d'instaurer un bail précaire sur les parcelles cadastrées A 414 ainsi qu'une partie de la A 415 pour une surface d'environ un hectare moyennant une indemnité de 50 € à l'année, sous condition que ces terrains restent en herbe et soient laissés à disposition lors des manifestations de la commune (ex parking lors du Triathlon...)

M. Vincent ROGER exploitant au lieudit Poscé, ayant déjà un bail précaire pour les terrains de la communauté de communes (EPCI) qui jouxtent ces terrains communaux, la commune de Feins lui propose d'établir un bail précaire aux mêmes conditions que l'EPCI pour ces parcelles à partir du 1^{er} mai 2016.

VII – BILAN ALSH

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le bilan 2015 et les comptes de résultats 2015 dans le cadre de l'ALSH.

Compte de résultats 2015

Nombre de l'U/P Privé 3 808
Nbre de l'U/P Pub 3 877

CHARGES			PRODUITS		
	BP	CDH		BP	CDH
60 ACHATS	11 512,92 €	9 823,38 €	PRODUITS DES SERVICES RENDUS	54 586,69 €	55 669,87 €
Achat de prestations pour les activités	3 000,00 €	2 759,97 €	Prestations de service CAF	12 563,24 €	14 575,60 €
Alimentation (gouters et mini camps)	2 083,52 €	1 773,31 €	Participation des familles	42 023,45 €	41 094,27 €
Eau, électricité, gas, carburant	- €	- €	Produits des activités annexes	- €	- €
Produits d'entretien et petit matériel	306,40 €	278,04 €			
Fournitures de bureau	- €	- €			
Fournitures pour les activités	6 128,00 €	4 972,06 €			
Autres	- €	- €			
61 SERVICES EXTERIEURS	701,56 €	594,41 €	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	39 047,11 €	44 503,14 €
Loyer et charges locatives	- €	- €	Etat (CNASEA, J&S...)	- €	- €
Location de matériel	- €	- €	Région	- €	- €
Entretien, réparation	- €	594,41 €	Département	1 972,00 €	3 490,50 €
Assurances	701,56 €	- €	Participation des communes au fonctionnement	14 590,42 €	12 061,07 €
Documentation générale	- €	- €			
Autres	- €	- €	Participation des communes au soutien fédéral	8 005,09 €	8 005,09 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	31 930,79 €	26 873,92 €	Organismes nationaux (dont MSA)	1 411,60 €	- €
Personnel refectoire	- €	- €	Subvention de fonctionnement CAF	- €	- €
Honoraires (Soutien Fédéral)	8 005,09 €	8 005,09 €	EPCI (Com.com)	- €	- €
Publication/information	- €	- €	Entreprises	- €	- €
Transports liés aux activités, sorties	3 480,00 €	4 268,76 €	Autres entités publiques (dont subventions)	- €	- €
Déplacements/missions/receptions	4 168,00 €	1 067,33 €	Participation communes	9 750,00 €	14 039,46 €
Affranchissement/téléphone/internet	750,00 €	- €	Transport Juillet	1 328,00 €	6 907,02 €
Services bancaires	- €	- €	Transport Août	2 000,00 €	- €
Frais de formation	- €	- €		- €	- €
Autres (Restauration et allègement total cancel)	15 537,70 €	13 532,72 €		- €	- €
63 IMPOTS ET TAXES	1 600,28 €	- €	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	- €	- €
Taxe sur salaires	779,90 €	- €	Adhésions des familles	- €	- €
Autres taxes et impôts	820,38 €	- €	Autres	- €	- €
Formation continue	- €	- €			
64 CHARGES DE PERSONNEL	47 883,25 €	62 881,30 €	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €
Rémunération du personnel	39 065,28 €	48 854,59 €	Rémunération compte courant	- €	- €
Charges sociales	8 725,47 €	14 026,71 €	Intérêts compte sur Livret	- €	- €
Autres: Médecine travail...	92,50 €	- €			
Personnel mini camp	- €	- €			
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	- €	- €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €
Charges diverses sur gestion courante	- €	- €	Quote-part subv. invest.viree au résultat	- €	- €
			Produits exceptionnels sur opérat ⁿ gestion	- €	- €
66 CHARGES FINANCIERES	- €	- €	REPRISE SUR PROVISIONS	- €	- €
Agios	- €	- €	Reprise sur provisions	- €	- €
Intérêts des emprunts	- €	- €			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	TRANSFERTS DE CHARGES	- €	- €
Ch. exceptionnelles/opération de gestion	- €	- €	Remboursements fonds de formation	- €	- €
			Transfert de charges USS	- €	- €
68 DOTATIONS	- €	- €			
Dotations aux amortissements	- €	- €			
Dotations aux provisions	- €	- €			
69 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	10 630,10 €	10 630,10 €	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	10 630,10 €	10 630,10 €
Bénévoles des adhérents	3 081,60 €	3 081,60 €	Bénévoles des adhérents	3 081,60 €	3 081,60 €
Mise à disposition des locaux, de personnel	7 548,50 €	7 548,50 €	Mise à disposition des locaux, de personnel	7 548,50 €	7 548,50 €
Prestations techniques (EDF...)	- €	- €	Prestations techniques (EDF...)	- €	- €
TOTAL GENERAL	104 263,90 €	110 803,11 €	TOTAL GENERAL	104 263,90 €	110 803,11 €
EXCÉDENT	- €	- €	DÉFICIT	- €	- €

Accueil de loisirs		
	Andrézieux	Péris
Subvention vides	15 857,73 €	8 707,73 €
Subvention vides	12 009,93 €	9 153,78 €
Subvention locale	13 544,99 €	8 421,17 €
Solde AL	1 835,06 €	3 287,30 €
Août 2014	404,51 €	2 883,21 €
TAP		
Solde TAP	1 728,89 €	4 318,73 €
TOTAL 2015	2 957,24 €	4 700,81 €

Accueil de loisirs		
	Andréthé	Feins
Subvention votée	15 877,73 €	8 727,39 €
Subvention versée	12 008,93 €	9 153,39 €
Subvention reçue	13 944,99 €	6 421,17 €
Solde AL	1 835,08 €	3 267,39 €
Août 2014	404,51 €	2 883,21 €
TAP		
Solde TAP	1 229,89 €	4 318,73 €
TOTAL 2015	2 957,24 €	4 700,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le bilan 2015 et les comptes de résultats

VIII – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil municipal du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 entre la Caisse d'Allocations familiales et la commune de Feins.

Dès réception des documents de la CAF, ils devront être signés par l'autorité territoriale. La finalité de ce contrat d'objectifs est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil de la petite enfance et les jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 et tous documents relatifs à cette affaire.

IX – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des demandes de subventions qui ont été transmises à la commune. Il rappelle également les différents critères d'attributions :

ASSOCIATIONS FINESIENNES : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes ;

ASSOCIATIONS HORS FEINS : pas de subventions sauf exception U S Montreuil Feins Saint-Médard sur Ille et Bien Vivre : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune).

ECOLES PRIMAIRES (publiques et privées hors commune) : pas de subventions.

COLLEGES, LYCEES (publiques et privées) : pas de subventions.

ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE : subvention au nombre d'enfants de la commune dans l'établissement.

ASSOCIATIONS CARITATIVES : rotation tous les ans en fonction des demandes.

La subvention pour le Club des Amis Finésiens est valorisée sous la forme de mise à disposition de locaux et fluides (salle des fêtes, chauffage, électricité ...)

Dossier incomplet : la subvention sera versée lorsque le dossier sera complet,

Associations dont la demande n'est pas arrivée : dossier mis en attente, la subvention sera versée à réception du dossier complet.

Coop Scolaire : 2500€ (+500€ / 2014)

Maintien du montant des subventions au même niveau que 2015,

Année 2016	
Vie associative : Associations Finésiennes et Amicale	
Feins Triathlon (prestation)*	1 000 € *
Association des Anciens combattants	200 €
ESKELL WEST	800 €
CLUB DES AMIS FINESIENS	prestation
COMITE DES FETES	1000 €
RECRE POUR TOUS	1 000 €
BIEN VIVRE	1 800 €
Amicale de l'école Pierre Marie Chollet (École de Feins)	2 500 €

* La Subvention pour Feins Triathlon est valorisée sous la forme de prestation : mise à disposition de personnel et de prêt de matériels (barrières, chapiteau, ...)

Année 2016	
Associations Caritatives	
Prévention routière	50 €
Les Restos du Cœur	50 €
France ADOT	50 €
AFM Téléthon	50 €
Papillons blancs (ADAPEI)	50 €
Secours populaire Français	50 €
Amicale des donneurs de sang	50 €
Organismes Formations / divers	
Chambre de métiers et de l'artisanat	52 €
MFR Fougères	52 €
CFA Ile et Vilaine (3 X 65 €)	195 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'accorder les subventions détaillées dans les tableaux ci-dessus pour les Associations Finésiennes, les Associations Caritatives et les Organismes Formation / divers, hormis pour l'association Bien Vivre avec :

11 voix pour et 3 abstentions.

DECIDE également d'accorder une participation :

Calculée sur un montant par habitant, à :

- l'ADMR : 0.62 €/ habitant

- le Comice Agricole : 0.47 €/ habitant

Calculée sur un montant à :

- l'OCSPAC (ticket sport) : délibération du 02/07/2010 (le montant de cette participation variant en fonction du transport effectué et du nombre d'enfants).

- ALSH : 7,50 €/jour /par enfant, 3,75 € la ½ journée/par enfant pour 2016 et 4,75 € petite journée le mercredi.

- Halte-garderie Saint Aubin d'Aubigné : convention du 11/01/2016 soit 7,50 € /jour de présence par enfant et 3,75 € /jour de présence par enfant.

Participation forfaitaire

- Ile et développement : 350 €

- ACSE 175 : 196,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'accorder une participation à l'ADMR, au Comice agricole et à l'OCSPAC, une participation forfaitaire aux associations Ile et Développement et ACSE 175, une participation aux Alsh et Halte-garderie de Saint Aubin d'Aubigné.

XX – QUESTIONS DIVERSES

Dispositif Argent de poche

Les collectivités territoriales ont la possibilité de mettre en place un dispositif « Argent de poche ». Ce dispositif permet aux collectivités d'engager des jeunes de seize à dix-sept ans pour des travaux d'intérêt général, pour une durée de 5 jours maximum, et sans dépasser 3 heures et demie par jour, pour un gain maximal de 75 euros.

Quelques démarches sont à établir en mairie et notamment au niveau du jeune :

- signature d'un engagement par un contrat de participation,
- autorisation parentale pour les mineurs,
- participation à la réunion d'information,

Pièces obligatoires à fournir par le jeune :

- copie de la carte d'identité,
- copie de l'attestation d'assuré social,
- attestation d'assurance responsabilité civile,
- justificatif de domicile.

ZAC du Grand Clos

Dans le cadre de la pré-commercialisation de la ZAC DU Grand clos à Feins, certains documents ont été fournis, notamment :

- plans de commercialisation,
- cahier de prescriptions architecturales, urbaines paysagères et environnementales (CPAUPE)
- grille de prix,
- fiche de renseignements et pré-réservation de lots.

Une réunion aura lieu à la mairie le 19 mai avec le chargé d'opérations SADIV et la maîtrise d'œuvre ADEPE ET CITTE CLAES afin de revoir le cahier de prescriptions architecturales, urbaines paysagères et environnementales (CPAUPE).

PLUi

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un comité de pilotage et de lancement (COPIL) et un comité technique (COTECH) sont mis en place.

Pour le COTECH, des groupes de travail sont prévus (paysage/urbanisme, environnement, économie, démographie/habitat/énergie). Le COTECH est animé par l'agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR), en charge de l'étude PLUi.

Loi NOTRe

Dans le cadre de la fusion du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné, une contribution à l'élaboration du projet de territoire est sollicitée auprès des conseils municipaux. Une réunion de travail sur ce thème est programmée le vendredi 13 mai pour élaborer un document de contribution. Une réunion publique est programmée le vendredi 9 juin à la salle des fêtes. Les associations et toute personne souhaitant participer pour échanger sur ce sujet, sont invités à une réunion publique le jeudi 9 juin à 20h30 à la salle des fêtes.

Locatifs sociaux

Les parties communes ne sont pas entretenues dans le bâtiment « Impasse des Cours Anneix » par les locataires (propriété de la commune). La proposition suivante est faite : afin d'éviter une dégradation précoce, l'entretien du hall d'entrée et de la cage d'escalier sera effectué par un agent communal des services techniques à hauteur d'une 1/2 heure par semaine. Ce coût représente la somme de 60 € mensuels en salaires chargés pour la collectivité. Des nouvelles charges mensuelles seront générées, avec une répartition de 1/3 pour l'appartement et le studio en rez de chaussée, de 2/3 pour les appartements de l'étage et au tantième de la superficie de l'ensemble des 4 logements.

Ce nouveau dispositif impose un avenant au contrat de location. Les locataires seront informés du principe de répartition des charges de ménage avant la mise en place. Ce point sera délibéré au Conseil municipal prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Prochaine réunion le vendredi 27 mai 2016 à 20h30.

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

<u>Dépôt légal :</u> 37	<u>Directeur de la publication :</u> Alain FOUGLÉ	<u>Réalisation :</u> Mairie de FEINS	<u>Nombre d'exemplaires :</u> 380
----------------------------	--	---	-----------------------------------